



CARTOGRAPHIE DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN VALLÉE DE SEINE

Tubes à diffusion pour le SO_2
 et les NO_x à Chanteloup-les-Vignes



LES RÉSULTATS

La présentation de cette étude initiée par le SPI (objectifs, financement, méthodologie, réalisation, etc.) a fait l'objet d'un numéro complet de la lettre du SPI (lettre n°23) en septembre 2004. Il s'agit donc, dans ce nouveau numéro, de rappeler brièvement l'historique du projet, et de présenter les principaux résultats obtenus au terme des campagnes de mesures.

RAPPEL DU DÉROULEMENT ET DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude, décidée par le SPI en commission air a été réalisée par AIRPARIF (association de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France). Elle a porté sur trois polluants : le **dioxyde d'azote (NO_2)**, polluant industriel et automobile qui participe à la fabrication de l'ozone, le **dioxyde de soufre (SO_2)**, polluant essentiellement industriel et le **benzène** majoritairement issu du trafic automobile et des secteurs résidentiel et tertiaire (ciblé par la circulaire du 13/07/04 sur la stratégie de maîtrise et de réduction des émissions atmosphériques toxiques pour la santé). Ces polluants ont été choisis car ils sont représentatifs des émissions atmosphériques en Vallée de Seine et permettent d'obtenir des informations croisées sur les différents émetteurs (transports, combustion industrielle principalement).

Les objectifs de l'étude étaient :

- 1 - d'établir une **description fine des concentrations de ces trois polluants** sur l'ensemble de la zone de compétence du SPI (vallée de seine des Yvelines - 122 communes sur environ 900 km²) afin d'identifier les secteurs les plus sensibles,
- 2 - d'évaluer la part de pollution générale attribuable aux émetteurs industriels et comparer les résultats obtenus aux normes en vigueur.

HISTORIQUE DU PROJET

21 octobre 2002 : présentation en commission de deux avant-projets pour avis et validation des membres du SPI (choix des polluants à cibler et de la zone géographique à retenir).

Année 2003 : recherche de financement de l'étude (coût global : 50 000 euros).

4 novembre 2003 : Réunion technique de lancement en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye afin d'expliquer aux 75 communes concernées par l'implantation de capteurs le déroulement de l'opération et la validation des sites de mesures.

14 janvier 2004 : formation du personnel communal et distribution du matériel de mesures (tubes à diffusion passive).

Février 2004 : campagne hivernale (2 séries de mesures de 15 jours consécutifs).

Juin 2004 : campagne estivale (2 séries de mesures de 15 jours consécutifs).

Novembre 2004 : remise au SPI du rapport final réalisé par Airparif.

Février 2005 : diffusion de l'intégralité de l'étude à tous les membres du SPI et toutes les communes concernées.

22 mars 2005 : Présentation en commission des résultats par Airparif – débat avec les membres du SPI pour statuer sur les suites à donner.

LES CONSTATS

Les graphiques ci-dessous présentent, schématiquement, les niveaux de pollution observés sur le domaine d'étude pendant les campagnes de mesures hivernale et estivale pour chacun des polluants étudiés. Ils représentent le niveau moyen des 90 sites de mesure ainsi qu'une fourchette de valeurs définies pour la zone dite «rurale» et pour la zone dite «proche agglomération» (voir carte ci-contre). Ces trois résultats - niveau moyen du domaine d'étude, niveau moyen de la zone "rurale" et niveau moyen de la zone "proche agglomération" - sont inférieurs aux niveaux observés simultanément sur les stations de mesures permanentes du réseau fixe d'AIRPARIF, situées au cœur de l'agglomération parisienne.

Globalement, il apparaît que le sud-est de la Vallée de Seine yvelinoise supporte des niveaux de pollution plus élevés que le nord-ouest vers lequel les concentrations décroissent significativement malgré quelques variations ponctuelles induites par la densité des émissions locales. En particulier, on constate une augmentation des niveaux des trois composés le long de la Seine dans les secteurs où les émissions liées à la densité d'urbanisme sont également plus élevées.

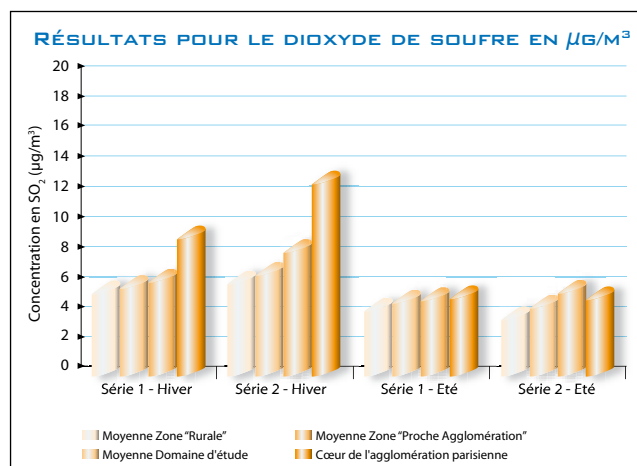
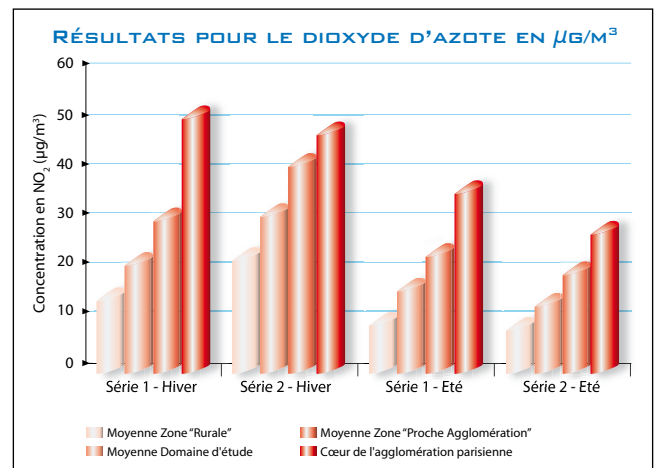
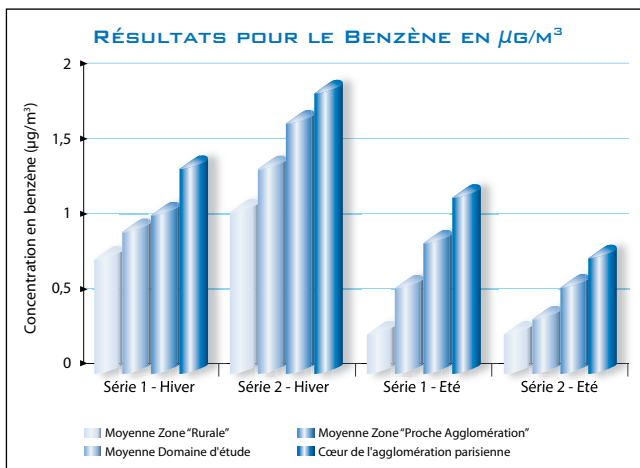


Zone d'étude - La Vallée de Seine des Yvelines

EVOLUTION DES NIVEAUX DE POLLUTIONS

PENDANT LES 4 SÉRIES DE MESURES

(2 X 2 SEMAINES EN FÉVRIER ET JUIN 2004)

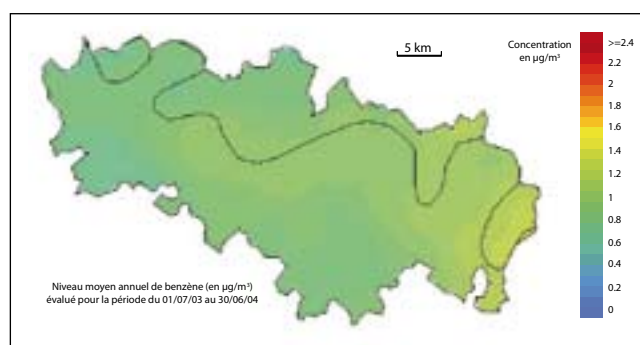
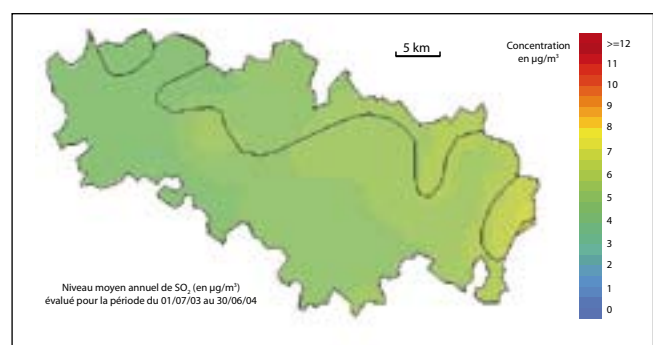
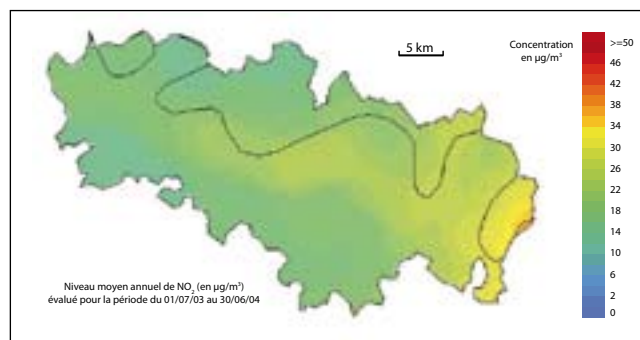


La cartographie des concentrations des trois polluants fait apparaître clairement des niveaux de fond plus élevés au sud-est du domaine d'étude ainsi qu'à proximité des zones urbanisées se trouvant essentiellement le long de la Seine (Les Mureaux, Meulan, l'agglomération de Mantes-la-Jolie). Si on compare les niveaux observés par rapport aux objectifs de qualité annuels français (décret n°2002-213 du 15 février 2002), on constate que ces objectifs de qualité de l'air annuel en situation de fond sont respectés en Vallée de Seine.

De plus, il n'a pas été possible d'identifier un impact significatif des principaux sites industriels le long de la Seine sur la qualité général de l'air ambiant de la vallée. Toutefois, dès lors que l'on se trouve à proximité de sources d'émissions locales importantes (les axes routiers ou les sites industriels), les niveaux de pollution augmentent et pourraient conduire, ponctuellement, à un dépassement très localisé de l'objectif de qualité.

	Niveau moyen annuel estimé à partir de l'étude	Objectif de qualité annuel*
Dioxyde d'azote	36 µg/m ³	40 µg/m ³
Dioxyde de soufre	7 µg/m ³	50 µg/m ³
Benzène	1,4 µg/m ³	2 µg/m ³

* Un objectif de qualité est un niveau de concentration d'une substance polluante dans l'atmosphère, fixé par la réglementation, sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de cette substance sur la santé humaine ou pour l'environnement.



ET APRÈS ?

Compte tenu du fait que les résultats de la pollution de fond sur l'ensemble de la zone étudiée montrent que les normes ou les objectifs de qualité ne sont pas dépassées, la commission Air du SPI Vallée de Seine, présidée par Monsieur François Burdeyron, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, a décidé de ne pas poursuivre les investigations.

En effet, les seules actions envisageables, au regard de ces résultats, seraient d'approfondir la connaissance de l'impact des pollutions localisées à proximité immédiate des sources de pollutions (autoroute ou industries). Or, au plan des risques,

cela ne se justifie pas ; de plus, la surveillance attachée à un site industriel relève des mesures individuelles qui pourraient être prises au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SPI Vallée n'a donc pas légitimité à réaliser et financer des études autour de sites industriels particuliers. Néanmoins, en cas de problèmes spécifiques liés à des émissions industrielles, le SPI pourra être amené à jouer son rôle d'interface entre les différents acteurs (associations, collectivités, industriels et DRIRE) et examinera toute problématique nouvelle concernant la pollution atmosphérique qui lui serait suggérée par un de ses collègues.

POUR EN SAVOIR PLUS...

L'étude intégrale est disponible auprès du secrétariat du SPI et téléchargeable sur le site internet du SPI : www.spi-vds.org - rubrique commission air/études.

REMERCIEMENTS

Le SPI Vallée de Seine remercie vivement tous les industriels volontaires et le Conseil Régional d'Ile-de-France qui ont participé financièrement à cette étude ainsi que les communes qui se sont investies lors des campagnes de mesure. C'est grâce à cette mobilisation générale que l'étude a pu être menée à bien.

ACTUALITÉS DU SPI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASPI : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'ASPI, association loi 1901 créée pour participer au fonctionnement du SPI et qui rassemble industriels et collectivités locales de la Vallée de Seine, a tenu son assemblée générale annuelle le mardi 12 avril 2004 à la Mairie de Limay.

Monsieur OBEL, responsable de la Direction Travaux et Entretien sur le site EADS SPACE TRANSPORTATION aux Mureaux a été réélu au poste de Président.

COMMISSION DÉCHETS

La commission Déchets a réuni une soixantaine de personnes le 16 juin dernier au CREED (Limay) sur le thème des filières dédiées. Des représentants du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, de l'éco-organisme COREPILE et de SITA Ile-de-France sont intervenus pour présenter les enjeux et perspectives de ces nouvelles filières (véhicules hors d'usage, pneus, piles et accumulateurs, DEEE).

La réunion s'est terminée par la présentation et la visite de l'unité de traitement de tubes fluorescents de l'usine SARP INDUSTRIES à Limay. Le compte-rendu sera prochainement disponible au secrétariat du SPI et sur notre site internet : www.spi-vds.org.

GUIDE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS LES YVELINES : LE CD-ROM

La mise à jour du Guide des installations de traitement des déchets dans les Yvelines créé en 2002 a été diffusée en janvier 2005. Face au succès de ce document, des guides ont été réimprimés et sont de nouveau disponibles. Une version CD-ROM a été également réalisée. Elle est destinée, à terme, à remplacer la version papier.

Ces documents sont disponibles auprès du secrétariat du SPI.

FASP : LE PORTAIL INTERNET DES SITES ET SOLS POLLUÉS

Créé par le BRGM pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, FASP (Forum Actualités Sites Pollués) est consacré aux méthodologies de gestion des sites et sols potentiellement pollués ou radio-contaminés.

Il recense toutes les informations relatives à cette problématique (textes légaux, acteurs techniques, substances dangereuses, formations, etc.) et permet d'accéder à d'autres sites internet nationaux (notamment BASIAS et BASOL) et internationaux.

www.fasp.info

LE REGISTRE DES ÉMISSIONS POLLUANTES

présente les flux annuels de polluants et les déchets produits par les ICPE soumises à autorisation.

Il permettra aux populations riveraines de disposer d'informations précises et régulièrement mises à jour sur l'évolution de leur environnement (14 000 données concernant 3 500 établissements et 300 élevages sont d'ores et déjà accessibles au public).

www.pollutionsindustrielle.ecologie.gouv.fr

BIENVENUE !

Cécile Castel a rejoint l'équipe du SPI le 6 mars dernier en remplacement de Gaël Besnard.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION RISQUES

LA MAÎTRISE DES RISQUES SUR LE SITE DE PCAS À LIMAY

Le dernière commission risques, présidée par Pierre Lambert, sous-préfet de Mantes-la-Jolie, a rassemblé une quarantaine de personnes le 21 avril dernier sur le site de PCAS à Limay. Cette réunion avait pour objectif de faire connaître les activités de ce site et la gestion des risques inhérents à ces activités.

PCAS est un groupe français dont l'activité principale réside dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits de chimie fine et de spécialités chimiques. Le site de Limay qui emploie 120 personnes est spécialisé dans le développement de nouvelles molécules de principes actifs pour la pharmacie créées par les laboratoires pharmaceutiques. C'est environ 15 nouvelles synthèses qui sont étudiées chaque année au plan du process et des risques.

Le compte-rendu de cette commission est disponible auprès du SPI ou sur le site internet www.spi-vds.org.



Préalablement à la réunion, les membres de la commission ont pu apprécier la visite du site PCAS ainsi que sa station d'épuration biologique.

L'état d'avancement de la dépollution d'une partie du site a été également présenté. Pour mémoire, la pollution du site date des années 60-70 avec l'utilisation d'une décharge interne dans laquelle des rejets directs de solvants ont été effectués. Cette pollution a été identifiée en 1993 lors de la vente du site. Les travaux de dépollution ont débuté en 1994. Leur coût global pour la période 1994-2004 s'est élevé à plus de 6,7 millions d'euros TTC.

MISE EN PLACE DES CLIC

Le décret est paru le 1er février 2005. Dans les Yvelines, trois CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) devraient être mis en place autour des sites de DUNLOPILLO à Mantes-la-Jolie, de TOTAL à Gargenville et autour de CIM et RAFFINERIE DU MIDI à Coignières.

Les arrêtés de création de ces CLIC sont en cours d'élaboration avec les services préfectoraux et devraient être pris par le préfet à l'automne. Les premières réunions de ces comités seront programmées avant la fin de l'année.

Les stockages souterrains de gaz ne sont pas soumis à la réglementation des CLIC, néanmoins des comités similaires pourraient être mis en place autour des sites de Saint-Illiers et Beynes sur le sujet du risque.

La prochaine Lettre du SPI fera le point sur la loi risques du 30 juillet 2003 et sur ses conséquences au niveau local (CLIC, PPRT notamment).

PLAQUETTE "RISQUES D'INCENDIES INDUSTRIELS"

A l'occasion de la commission risques sur le site PCAS, Pierre Lambert, sous-préfet de Mantes-la-Jolie a présenté la plaquette «Que faire en cas d'incendie industriel» réalisée par le SPI Vallée et destinée aux entreprises, personnels scolaires et grand public. Elle a pour but de rappeler les compétences et les actions des autorités locales et nationales et de préciser les bons réflexes à avoir en cas de sinistre.

Cette plaquette a été réalisée en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines sous l'impulsion de la sous-préfecture et de la CAMY (Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines) suite à l'incendie sur le site SULZER à Mantes en décembre 2003. Tirée à 110 000 exemplaires, elle a déjà été largement distribuée sur le territoire de la CAMY.

Destinée à être diffusée auprès du grand public (via le bulletin municipal ou en libre distribution dans les mairies) et des salariés d'entreprise, n'hésitez pas à nous contacter pour l'obtenir gratuitement en nombre d'exemplaires conséquents.

Secrétariat du SPI : 01 39 24 82 52



LES ÉTABLISSEMENTS À RISQUES DANS LES YVELINES

Un nouveau bilan global des actions de maîtrise des risques technologiques dans les Yvelines est en cours de préparation.

Il recensera l'ensemble des établissements classés SEVESO seuil haut et seuil bas et présentera pour chacun d'entre eux, les modifications intervenues suites aux nouvelles études de dangers ainsi que les actions engagées et réalisées depuis 2000 (date du dernier bilan) par les exploitants en matière de gestion des risques.

Ce bilan sera diffusé à tous les membres du SPI fin 2005.

